

BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « crématoriums »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « crématoriums »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « crématoriums »	4
2.2 La dette du budget annexe « crématoriums »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « crématoriums »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « crématoriums »	7
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget annexe « crématoriums »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ 0 k€ en section d'exploitation.
- ✓ +223 k€ en section d'investissement.

En k€	BP 2026	Proposition DM 2026	Total après DM 2026
Section d'exploitation	3 778	0	3 778
Section d'investissement	1 630	223	1 854

La création, gestion et extension des crématoriums est une compétence de plein droit des Métropoles (5B de l'article L.5217-2 du CGCT).

La compétence « crématorium » est un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, la Métropole exerce la compétence qui relève de l'article L.2223-40 du code général des collectivités territoriales au travers de deux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion des crématoriums de Martigues et de Saint-Pierre à Marseille et par deux délégations de service public (DSP) pour les crématoriums d'Aubagne et d'Aix-en-Provence.

Le budget annexe « crématoriums » retrace l'ensemble des opérations financières liées à l'exploitation et à l'investissement des équipements crématoires relevant de la Métropole.

Les enjeux de la politique publique associés à ce budget annexe consistent principalement à :

- Répondre aux besoins croissants de la population : face à l'évolution des pratiques funéraires et à la demande croissante de crémation, le budget annexe doit permettre de garantir une offre suffisante et accessible pour les habitants de la Métropole ;
- Assurer une qualité de service : le crématorium doit offrir des prestations respectueuses, dignes et adaptées aux attentes des familles dans un moment délicat. Il est essentiel de garantir un accompagnement de qualité tout au long du processus ;
- Entretenir et moderniser les infrastructures : les crématoriums nécessitent un entretien régulier, ainsi que des investissements pour maintenir leur fonctionnalité et répondre aux normes environnementales, notamment en termes de réduction des émissions polluantes.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En k€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM	
				en k€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	3 655	3 390	3 390	0	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	3 016	3 003	2 982	-21	-1%
Epargne de gestion courante (EBG)	639	387	408	21	5%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	17,5%	11,4%	12,0%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	7	48	48	0	0%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	5 178	38	105	67	177%
Résultat exceptionnel large	-5 171	10	-57	-67	-648%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-4 532	397	351	-47	-12%
Taux d'épargne de gestion	-124%	12%	10%		
<i>Recettes réelles</i>	3 662	3 438	3 438	0	0%
<i>Dépenses réelles</i>	8 228	3 041	3 088	47	2%
Epargne brute (EBE)	-4 567	397	351	-47	-12%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-124,7%	11,6%	10,2%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0	0	0	0	-
Epargne nette (ENE)	-4 567	397	351	-47	-12%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-124,7%	11,6%	10,2%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)					
Capacité dynamique de désendettement	0,0	0,0	0,0		

La forte dégradation constatée au cours de l'exercice 2025 des taux d'épargne de gestion (-124 %) et d'épargne brute (-125 %) s'explique par le reversement exceptionnel de l'excédent d'exploitation au budget principal.

L'épargne de gestion courante (EBG) augmente de +5% par rapport au budget primitif 2026. Cette augmentation s'explique par une baisse des dépenses courantes de -21 k€.

L'épargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel) enregistre une diminution de -12% pour s'établir à 351 k€, en raison d'une charge exceptionnelle liée à la régularisation de titres de recettes d'exercices antérieurs.

Le taux d'épargne brute est en légère baisse par rapport au budget primitif 2026 dû à une légère augmentation des dépenses réelles (+2%).

L'épargne nette est identique à l'épargne brute puisque ce budget ne comporte pas d'emprunt.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « crématoriums ».

	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(c)
Volume	0	0	0	266 K€	266 K€	266 K€

Il n'y a pas de dette sur le budget annexe « crématoriums » depuis 2023.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite, pour 2026, l'inscription d'un besoin d'emprunt prévisionnel d'équilibre de 266 k€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « crématoriums » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en k€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2026	Montant réalisé au 31/12/2025 (en k€)	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2026	Variation des crédits de paiements DM 2026	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2026	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2026
Crématoriums	CREMATORIUMS GESTION MDTURE 2020-26	1 200 K€	400 K€	850 K€	391 K€	1 K€	391 K€	78%
	CREMATORIUMS PROJET MDTURE 2020-26	4 571 K€	6 110 K€	2 757 K€	1 178 K€	219 K€	1 397 K€	39%
	SOUS-TOTAL	5 771 K€	6 510 K€	3 607 K€	1 569 K€	219 K€	1 788 K€	44%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€		19 K€	4 K€	0	4 K€	75%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€		5 K€	3 K€	1 K€	4 K€	83%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	110 K€		23 K€	50 K€	0	50 K€	66%
TOTAL		5 921 K€	6 510 K€	3 654 K€	1 625 K€	220 K€	1 845 K€	44%

La décision modificative permet d'ajuster le volume global des autorisations de programme aux besoins actualisés des opérations. Ainsi, l'autorisation de programme « Crématoriums projet mandature 2020-2026 » est revalorisée de 6 110 k€ pour intégrer le projet de rénovation et d'extension du crématorium de Saint-Pierre à Marseille. Ce projet, dont la phase d'étude est déjà engagée, prévoit la création de deux appareils de crémation, d'une salle de cérémonie et de locaux destinés au personnel.

L'autorisation de programme « Crématoriums gestion mandature 2020-2026 » bénéficie d'une revalorisation de 400k€, destinée à financer des aménagements divers ainsi que l'acquisition de matériel pour les crématoriums.

Le volume des autorisations de programme (AP) après DM s'établit à 12 431 k€.
Le taux prévisionnel d'avancement au 31/12/2026 est évalué à 44 %.

Les crédits de paiement prévus pour 2026 augmentent de + 220k€ et sont destinés principalement au financement des travaux rattachés à l'autorisation de programme « Crématoriums projet mandature 2020-2026 » nécessaires à la réalisation des études et travaux suivants :

- Reprise du mur de soutènement du crématorium de Marseille.
- Réfection des fours ainsi que des équipements pour les crématoriums de Martigues et de Marseille.
- Etudes préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension du crématorium de Marseille.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	3 662	3 438	0	3 438	0,00%
Recettes de gestion courante	3 655	3 390	0	3 390	0,01%
013 - Atténuations de charges	11	15	10	25	65,90%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 492	3 189	-123	3 066	-3,85%
75 - Autres produits de gestion courante	152	186	113	299	60,69%
Autres recettes d'exploitation	7	48	0	48	-0,37%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	7	48	0	48	-0,37%
Recettes d'ordre	4	0	0	0	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4				
Total recettes d'exploitation	3 665	3 438	0	3 438	0,00%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	5 442	340		340	
Total recettes d'exploitation cumulées	9 107	3 778	0	3 778	0,00%

Pour 2026, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 3 438 k€, identiques à celles inscrites au budget primitif 2026. Cependant, des ajustements de crédits entre chapitres sont nécessaires.

Concernant les produits et services (Chapitre 70), la diminution des recettes (-123k€) par rapport aux prévisions du budget primitif 2026 s'explique par le réajustement de l'évaluation du nombre de crémations.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) affichent une augmentation de +113k€ par rapport aux prévisions du budget primitif, portée par les redevances liées aux délégations de service public des centres funéraires d'Aubagne et d'Aix-en-Provence, ainsi que par le protocole transactionnel conclu avec la commune d'Aix-en-Provence.

Il est également prévu un ajustement concernant l'atténuation de charges (chapitre 013), avec une augmentation de 10 k€, correspondant aux remboursements liés au tickets restaurants.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	8 228	3 041	47	3 088	1,53%
Dépenses de gestion courante	3 016	3 003	-21	2 982	-7,46%
011 - Charges à caractère général	1 243	966	-15	950	-1,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 666	1 799	10	1 809	0,55%
65 - Autres charges de gestion courante	107	238	-15	223	-6,44%
Autres dépenses d'exploitation	5 212	38	67	105	176,89%
67 - Charges exceptionnelles	5 155	4	67	71	1680,98%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	24	34		34	0,00%
Dépenses d'ordre	446	664	0	664	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446	664		664	0,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	8 675	3 705	47	3 752	1,26%
023 - Virement à la section d'investissement	433	73	-47	26	-64,05%
Total dépenses d'exploitation	9 107	3 778	0	3 778	0,00%

Dans le cadre de la décision modificative (DM), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 088 k€, affichant une hausse de 1,53 % par rapport au montant prévisionnel du budget primitif 2026.

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011), affichent une baisse de -1,58 %, soit -15k€, en raison d'un ajustement des dépenses prévisionnelles relatives à la convention de gestion du centre funéraire de Martigues entre la commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- ✓ Les charges de personnel et frais assimilés, chapitre 012, enregistrent une hausse de +0,55 % liée aux récentes évolutions réglementaires, au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à la hausse des cotisations sociales et patronales.
- ✓ Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, enregistrent une diminution de -6,44 %, soit -15 k€. Cette baisse résulte de la révision de la programmation initiale, du marché Orthométaux destiné à la récupération et au recyclage des métaux restants après crémation.
- ✓ Les charges spécifiques, chapitre 67, enregistrent une hausse de 67 k€ liée à la régularisation de titres émis sur les exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre demeurent constantes à 664 k€. Cependant, une réduction de -47 k€ du virement à la section d'investissement (chapitre 023) est opérée afin d'assurer l'équilibre la section d'exploitation.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Dépenses réelles	1 911	1 625	220	1 845	13,5%
Dépenses d'équipement	1 833	1 625	220	1 845	13,5%
Total des opérations d'équipement	1 833	1 625	220	1 845	13,5%
Dépenses financières	78	0	0	0	0,0%
020 - Dépenses imprévues	78				
Dépenses d'ordre	19	5	3	9	60,1%
040 - Opérations de transfert entre sections	4				
041 - Opérations patrimoniales	15	5	3	9	60,1%
Total dépenses d'investissement	1 930	1 630	223	1 854	13,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0				
Total dépenses d'investissement cumulées	1 930	1 630	223	1 854	13,7%

En 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 845 k€, soit une augmentation de +13,5 % par rapport au montant prévisionnel inscrit au budget primitif 2026.

Une augmentation de +220 k€ est proposée pour financer et réajuster les crédits de paiement des opérations dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement. Ce besoin supplémentaire est destiné à la réfection des fours des sites de Martigues et Marseille, la reprise d'un mur de soutènement sur Marseille ainsi que les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future extension du crématorium St Pierre à Marseille.

Au chapitre 041, +3k€ correspondant à un ajustement des prévisions sur les écritures patrimoniales.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Budget voté 2025	Budget primitif 2026 (avant DM)	DM	Budget voté 2026 après DM	Evolution DM / Total voté 2026 en %
Recettes réelles	0	0	266	266	
Recettes d'équipement	0	0	266	266	
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)			266	266	
Recettes d'ordre	461	670	3	673	0,5%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	446	664		664	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	15	5	3	9	60,1%
Total recettes d'investissement hors virement	461	670	270	939	40,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	433	73	-47	26	-64,0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1 036	888		888	
Total recettes d'investissement	1 930	1 630	223	1 854	13,7%

L'inscription de crédits supplémentaires pour un montant de 223 k€, représentant une augmentation de +13,7% par rapport au budget primitif 2026.

Pour couvrir le besoin de financement induit par ces crédits supplémentaires dédiés aux opérations d'investissement, un emprunt prévisionnel de 266k€ est inscrit au chapitre 16.

S'agissant des dépenses d'ordre, un ajustement budgétaire de 3k€ est nécessaire au chapitre 041 pour les écritures patrimoniales.